

**DELIBERATION**  
**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 DECEMBRE 2015**

Nombre de Conseillers : 37  
En exercice : 37  
Présents : 27  
Pouvoirs : 8  
Votants : 35

Date de convocation du Conseil Communautaire :  
Le 15 décembre 2015

Le 21 décembre 2015, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard GRISON, Président, au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET, Jean-José BETTIOL, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Jacky DUTRUC, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Gaëlle LICHTLE, Chantal NOEL, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Marie-Christine THEVENET, Martial THEVENET, Nathalie TISSERAND.

Absents excusés : Nathalie BARDE (pouvoir à J. DUTRUC), Hubert BONNET (pouvoir à B. GUERIN), Noël CHEYNET (pouvoir à J-C. AUBERT), Roger CHORIER (Civrieux), Daniel DOMPOINT (remplacé par J-J. BETTIOL), Yves DUMOULIN (pouvoir à C. NOËL), Françoise DUVILLARD (pouvoir à B. REY), Olivier EYRAUD, Vincent LAUTIER (remplacé par N. TISSERAND), Raymond MOUSSY (remplacé par M-C. THEVENET), Michel RAYMOND (pouvoir à I. ACHARD), Claude TRASSARD (pouvoir à M. PECHOUX), Frédéric VALLOS (pouvoir à G. LICHTLE), Dominique VIAL.

Assistaient : André COLLON (St Jean de Thurigneux), Gilles LEMOINE (Ste Euphémie), Pierre LUCIDOR (Toussieux).

Secrétaire de séance : Christine CIOLFI

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Approbation du projet de giratoire du Technoparc à Civrieux**

M. Richard SIMMINI, Vice-Président en charge du Développement Economique, rappelle que la précédente Communauté de communes Saône Vallée a approuvé par convention avec le Conseil général, l'aménagement de l'actuel carrefour giratoire des RD 43 et RD 66 pour permettre l'accès à la 2<sup>ème</sup> tranche du Technoparc Saône Vallée à Civrieux (délibération 2012B32).

Ce projet a été estimé par le service des routes du Conseil général à 293.000 € HT en phase AVP (2012). La répartition des coûts HT était prévue comme suit : 80 % à charge de la CCSV, 20 % au Conseil général ; La maîtrise d'ouvrage étant assurée par le Conseil général.

Des modifications ont été apportées en phase PRO (renforcement de la structure de chaussée) et les prix initiaux ont été réactualisés.

Le coût total des travaux est porté à 330.000 € HT, soit 396.000 € TTC ; La répartition entre CCDSV et Conseil départemental reste la même : 80/20 % du HT, soit 264.000 € HT à charge de la CCDSV.

Une nouvelle convention est proposée pour prendre en compte ces modifications.

Le Bureau communautaire du 12 novembre 2015 a approuvé ces modifications.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de giratoire établi par le Conseil départemental de l'Ain en phase PRO pour un cout total de 330 000 € HT ;
- **ADOpte** la nouvelle convention arrêtant la répartition des coûts HT à 80 % à charge de la CCDSV, 20 % au Conseil départemental et déléguant la maîtrise d'ouvrage des travaux au Conseil départemental ;
- **MANDATE** le Président pour signer cette convention et toutes pièces s'y rapportant.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

A Trévoux, le 21 décembre 2015

**Le Président,  
Bernard GRISON**

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **1 2 JAN. 2016**  
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20151221-2015C133-DE

Affichage le :

**1 2 JAN. 2016**

